



CA Vitré communauté (Siren : 243500808)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté d'agglomération (CA)
Commune siège	Vitré
Arrondissement	Rennes
Département	Ille-et-Vilaine
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	21/12/2001
Date d'effet	31/12/2001

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Pierre MEHAIGNERIE

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	16 bis, boulevard des Rochers
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	35500 VITRE
Téléphone	02 99 74 52 61
Fax	02 99 74 79 26
Courriel	c.agglo@vitrecommunaute.org
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	66 232
-----------------------------	--------

Densité moyenne

94,29

Périmètre

Nombre total de communes membres : 36

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
35	Argentré-du-Plessis (213500069)	4 328
35	Balazé (213500150)	2 243
35	Bréal-sous-Vitré (213500382)	654
35	Brielles (213500424)	675
35	Champeaux (213500523)	496
35	Châteaubourg (213500689)	6 258
35	Châtillon-en-Vendelais (213500721)	1 736
35	Cornillé (213500879)	869
35	Domagné (213500960)	2 260
35	Domalain (213500978)	1 991
35	Erbrée (213501059)	1 700
35	Etelles (213501091)	2 638
35	Gennes-sur-Seiche (213501190)	833
35	La Chapelle-Erbrée (213500614)	643
35	Landavran (213501414)	638
35	Le Pertre (213502172)	1 465
35	Louvigné-de-Bais (213501612)	1 750
35	Marpiré (213501661)	1 070
35	Mecé (213501703)	580
35	Mondevert (213501836)	780
35	Montautour (213501851)	258
35	Montreuil-des-Landes (213501927)	238
35	Montreuil-sous-Pérouse (213501943)	1 104
35	Pocé-les-Bois (213502297)	1 100
35	Princé (213502321)	376
35	Saint-Aubin-des-Landes (213502529)	929
35	Saint-Christophe-des-Bois (213502602)	538
35	Saint-Didier (213502644)	1 827
35	Saint-Germain-du-Pinel (213502727)	889
35	Saint-Jean-sur-Vilaine (213502834)	1 076
35	Saint-M'Hervé (213503006)	1 401
35	Taillis (213503303)	1 025
35	Torcé (213503386)	1 166
35	Val-d'Izé (213503477)	2 559
35	Vergéal (213503501)	746
35	Vitré (213503600)	17 393

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 32

Compétences exercées par le groupement

Environnement et cadre de vie

- Assainissement non collectif

Gestion du Service Public d'Assainissement non Collectif (SPANC) dont les missions obligatoires sont : - pour les dispositifs d'assainissement non Collectif neufs et à réhabiliter : assurer le contrôle de leur conception et de leur réalisation (contrôle de bonne exécution sur le terrain) - pour l'ensemble des dispositifs d'assainissement non Collectif : réaliser des contrôles périodiques de leur bon fonctionnement et de leur entretien.

- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés

- élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés (traitements et collectes des déchets ménagers et déchets assimilés) déléguées au SMICTOM du sud-est de l'Ille et Vilaine

- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

plan de résorption des décharges brutes

- Lutte contre les nuisances sonores

- Qualité de l'air

- Autres actions environnementales

- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie et de développement des énergies renouvelables ; - définition, sur le territoire de la communauté, des zones de développement de l'éolien, sur la base du schéma de développement de l'éolien élaboré par le syndicat d'urbanisme du pays de Vitré, et dépôt en préfecture du dossier de proposition de création de ces zones - Soutien aux actions en faveur des économies d'eau ; - Soutien aux actions en faveur de la protection et de la valorisation des paysages ; - Etudes environnementales et paysagères menées à l'échelle du territoire de Vitré Communauté - Possibilité pour le service espaces verts, voirie et chantier d'insertion de la communauté d'agglomération d'intervenir en qualité de prestataire de services, pour le compte des communes membres, et à leur demande, ainsi que pour le compte de groupements de communes et d'établissements publics, dont le siège se situe au sein du territoire communautaire, dans les domaines suivants : aménagement et entretien d'espaces verts, entretien d'espaces naturels, entretien de terrains de sport, balayage mécanique, curage d'avaloirs, désherbage de voirie, transport et/ou installations de matériels de location divers ; - Location aux communes qui en font la demande, des matériels divers ;

Politique de la ville

- Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale

- Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire - Dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance, d'animations de la jeunesse

Dispositifs locaux de prévention de la délinquance

- Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance

dispositifs locaux d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance, d'animations de la jeunesse et des sports

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

- création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale qui sont d'intérêt communautaire,

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

- Actions de développement économique d'intérêt communautaire : acquisition et construction de bâtiments à usage économique dont des ateliers relais d'intérêt communautaire ; - Action de politique foncière permettant de réaliser les dites zones ; - La Maison de l'Emploi et de la Formation Professionnelle : gestion de l'immobilier en qualité de propriétaire et contribution au fonctionnement au travers d'un G.I.P. ; - La garde des enfants aux horaires dits atypiques : participation financière à sa mise en œuvre sous la forme de participations auprès de l'association organisatrice du service dans le cadre d'une expérimentation. - La délégation du Conseil Général, des dispositifs du RMI/RMA et RSA ; - Missions d'insertion communautaire, par l'activité économique, avec un accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires ; - Mission de coordination des politiques sociales ; - Participation financière à des structures œuvrant pour l'emploi (Mission locale, Chantier des 7 cantons, le Relais) voire, dans l'avenir, d'autres associations dont les statuts comporteraient une

intervention en faveur de l'insertion professionnelle par l'emploi ; - Points Accueil Emploi : mise en œuvre des PAE de l'Argentré-du-Plessis et de Châteaubourg ;

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs

- Activités culturelles ou socioculturelles

Intervention complémentaire dans le domaine de l'animation culturelle : - le festival d'été communautaire - l'enseignement dispensé par le conservatoire de musique et d'arts dramatiques - l'enseignement musical dispensé dans le cadre de la ou des classes à horaires aménagés de musique (CHAM) - l'enseignement dispensé par l'école intercommunale d'arts plastiques - les spectacles à destination des scolaires inscrits dans la programmation culturelle de Vitré Communauté ainsi que l'accueil des artistes en résidence

- Activités sportives

- animations sportives initiées par Vitré Communauté dans les communes du territoire et reconnues d'intérêt communautaire - événements sportifs d'intérêt communautaire

Politique sportive : Les domaines d'intervention de l'animation sportive vers les clubs et les jeunes se définissent comme suit : Intervention directe vers les clubs dont la pratique : - est organisée et réglementée par une fédération sportive délégataire - est représentée au minimum par 500 licenciés répartis dans les clubs sur 1/4 des communes du territoire communautaire L'encadrement assuré par les éducateurs du service des sports est dirigé : - vers les licenciés participants aux compétitions - pour une intervention minimum d'une séquence hebdomadaire sur la saison sportive - en accompagnement d'un bénévole pour chaque séance - vers les jeunes de 11 à 17 ans pour la découverte et l'initiation aux activités physiques et sportives pendant les congés scolaires

Le soutien à l'emploi sportif : Pour les activités sportives des fédérations délégataires, le soutien à l'emploi sportif est possible dans les conditions suivantes : - Pris en charge d'heures d'encadrement : Pour les activités sportives des fédérations délégataires ne bénéficiant pas de l'intervention directe, une prise en charge de l'encadrement par Vitré Communauté est possible dans les conditions suivantes : Elle s'applique selon le mode d'intervention suivant : - plafond à 5 heures par semaine et pour 30 séances annuelles par activité - calcul sur la base du coût horaire du tarif d'animation directe - cet encadrement devra être assuré par un éducateur sportif breveté d'état en direction des jeunes Pas de cumul possible avec les autres dispositifs La demande est à renouveler pour chaque saison sportive

Accompagnement de l'emploi sportif : 1 - L'emploi en réseau doit répondre aux critères suivants : - entente de 2 clubs au moins de communes différentes - clubs affiliés à une fédération délégataire - pour l'emploi d'éducateur sportif breveté d'état - 1/3 du salaire chargé plafonné à 10 000 € - mi-temps minimum (17.50 h) Ce dispositif vient en complément de l'accompagnement du département ou des communes concernées. Le total des aides des collectivités ne pouvant excéder les 2/3 du poste plafonné. La demande est à renouveler pour chaque saison sportive. Vitré Communauté ne soutiendra pas les postes concernant les activités du domaine d'intervention du service d'animation sportive.

2 - L'emploi haut niveau amateur doit remplir les conditions suivantes : - clubs affiliés à une fédération délégataire évoluant au niveau national - pour l'emploi d'éducateur sportif breveté d'état - mise à disposition vers le service des sports pour compléter les demandes à raison de 50 % de son temps pour les pratiques identifiées d'intérêt communautaire - 1/3 du salaire chargé plafonné à 10 000 € - mi-temps minimum (17.50 h) Ce dispositif vient en complément de l'accompagnement du département ou de la commune et du club concernés. Maintien de l'aide pour une saison en cas de rétrogradation au niveau régional Un seul poste aidé par club sur ce dispositif La demande est à renouveler pour chaque saison sportive

3 - La pérennisation des emplois jeunes dans les conditions suivantes : - activités identifiées d'intérêt communautaire - 1/3 du salaire chargé, plafonné à 10 000 € - pour l'emploi d'éducateur sportif breveté d'état - intervention auprès des clubs du territoire pour 50 % de leur temps de travail au plus pour un mi-temps annuel minimum Le soutien à l'événementiel sportif répondant aux critères suivants : L'événement sportif devra être inscrit au calendrier des compétitions de portée nationale ou internationale. Cet événement doit intégrer une dimension populaire et se dérouler sur le territoire communautaire pour valoriser Vitré communauté au travers de sa médiatisation. Pour tous les dispositifs d'intervention du service des sports, une convention est établie

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- délégation au syndicat mixte d'urbanisme Pays de Vitré, de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale et d'éventuels schémas de secteur

- Schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- Constitution de réserves foncières

Toutes les actions de politique foncière permettant de réaliser tous projets déclarés d'intérêt communautaire et notamment :

- acquisitions amiables à titre onéreux, par voie d'échanges
- acquisitions par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique
- acquisition par voie de préemption dans le cadre de délégations de compétences spécifiques des zones d'aménagement différé instituée par le Préfet au bénéfice de la Communauté d'agglomération sur les zones d'intérêt communautaire conformément aux articles L 212-4 et suivants et L 213-3 du code de l'urbanisme
- acquisitions par voie de préemption sur les périmètres de droit de préemption urbain institués par les communes au bénéfice de la Communauté d'agglomération conformément aux articles L 211-2 (DPU) et suivants et L 213-3 du code de l'urbanisme

- Organisation des transports urbains

- Organisation des transports urbains au sens du chapitre II du titre II de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs, sous réserve des dispositions de l'article 46 de cette loi, et comprenant notamment les transports scolaires, le transport des élèves des écoles primaires et maternelles vers les deux piscines du territoire de Vitré Communauté et le transport à la demande

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

- Parcs de stationnement

Développement touristique

- Tourisme

- Adhésion au syndicat mixte « Pays touristique des Portes de Bretagne » ayant pour objet :

- ζ Développer et de participer à la mise en œuvre d'un projet de développement touristique du Pays Touristique en liaison avec l'ensemble des partenaires privés et publics
- ζ De contribuer, par un soutien technique, aux porteurs de projets à l'aménagement et au développement de l'offre touristique ainsi qu'à l'organisation de la production dans ce domaine
- ζ Développer des actions de promotion de l'offre touristique à l'échelle du Pays Touristique et de favoriser sa commercialisation en cohérence avec les interventions régionales et départementales
- ζ Organiser, de participer à des opérations de mise en réseaux et d'accompagnement des différents acteurs du tourisme local autour de démarches qualité ou collectives à l'échelle du Pays Touristique
- ζ De réaliser des études en matière de développement touristique à l'échelle du Pays Touristique
- ζ De participer à l'observation de l'économie touristique locale
- ζ De détecter les besoins en formation des acteurs locaux du tourisme et de participer à la mise en œuvre des actions de formation ;

- Organisation du rallye touristique I.

- Mise en place de Relais d'informations services (mobiliers présentant l'offre touristique de la communauté) afin d'assurer un maillage informatif et promotionnel plus dense pour les clientèles touristiques ;

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

- Politique du logement non social

- Politique du logement social

- Action et aide financière en faveur du logement social d'intérêt communautaire

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées par des opérations d'intérêt communautaire

- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire

- Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat

Autres

- Gestion d'un centre de secours

prise en charge de la participation des communes au service départemental d'incendie et de secours

- NTIC (Internet, câble...)

- Adhésion au syndicat mixte de développement de services de technologies, d'informations et de télécommunications « Mégalis Bretagne » ayant pour objet :

- ζ De favoriser l'accès de ses membres aux moyens de communications électroniques à haut débit,
- ζ De favoriser le développement des services innovants et des usages liés aux TIC, dont la mise en œuvre des moyens permettant la promotion et le développement de l'administration électronique sur l'ensemble du territoire breton, par la mutualisation des moyens entre ses membres, ainsi que des organismes qui leur sont rattachés,
- ζ De passer et d'exécuter, pour le compte de tout ou partie de ses membres, tout contrat nécessaire à la réalisation de ses missions,
- ζ Développer, avec le rôle si nécessaire de coordonnateur, à tout groupement de commandes en vue de passer tout contrat

conforme à l'objet syndical. »

- Réalisation d'aire d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage

- Autres

- mise en place d'un système d'informations géographiques (SIG) communautaire: service offert aux communes qui en font la demande, et suivi de la numérisation cadastrale

Adhésion à des groupements

Dept	Groupe ment (N° SIREN)	Nature jur.	Population
35	SM PAYS TOURISTIQUE DES PORTES DE BRETAGNE (200013985)	SM fermé	155 933
35	SMICTOM DU SUD-EST 35 (253500953)	SM fermé	127 267
35	Syndicat mixte "e-Mégalis Bretagne" (253514491)	SM ouvert	32 274
35	SM D'URBANISME DU PAYS DE VITRE (253514517)	SM fermé	7 437

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2013 - millésimée 2010)